

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Rapport sur les orientations budgétaires 2018

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière**

LE DEBAT

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'ouvre est l'occasion pour le Département des Bouches-du-Rhône de présenter sa politique d'investissement et de stratégie financière. Cette étape, est la première du cycle budgétaire. Elle précède le vote du Budget primitif (BP) 2018 qui lui interviendra le 15 décembre prochain et donne lieu à un rapport sur les orientations budgétaires.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le budget 2018 du Département des Bouches-du-Rhône se prépare dans un contexte de réforme territoriale engagée par l'Etat qui définira de nouveaux enjeux auxquels les collectivités devront s'adapter. Pour sa part, le Département des Bouches-du-Rhône va poursuivre son action dès janvier 2018 en ayant pour principaux objectifs : l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en agissant en priorité sur les politiques d'éducation, de solidarité notamment en direction des personnes du bel âge, de la sécurité sur le territoire, de l'environnement, mais aussi pour le personnel avec le Régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP), le maintien de l'investissement et l'aide aux communes du Département, la non augmentation de l'impôt sur le foncier bâti. L'ensemble des actions sera bien entendu engagé dans le respect de la dépense publique avec un recours à l'emprunt maîtrisé.

A – LA SITUATION DES RESSOURCES

Pour l'exercice 2018, les recettes de fonctionnement du Département sont estimées à près de 2.300 M€, les recettes d'investissement (hors dette) à moins de 70 M€. Par rapport au Budget primitif (BP) 2017, du fait des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les recettes 2018 seraient en forte progression avec environ +2% soit +43 M€. Toutefois, ce chiffre reste encore difficile à stabiliser en l'absence de données de l'Etat sur les principales ressources : fiscalité, Dotation globale de fonctionnement (DGF) et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

La fiscalité directe est évaluée à un peu plus de 610 M€. Elle devrait être en retrait du fait des transferts de compétences. La croissance de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) d'environ 380 M€ [+8 M€] est reconduite à +2,2%. Le taux d'imposition de 15,05% actuellement en vigueur ne sera pas augmenté. La deuxième plus importante composante du produit de fiscalité directe est la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Celle-ci est évaluée à environ 125 M€ pour 2018 (+4%). Pour mémoire, elle était en 2017 de 120 M€. Le retour de la CVAE calculé lors de l'évaluation des transferts de charge Région / Département était de 115,4 M€ en 2017. Pour 2018, il sera de près de 99 M€. Le produit des Impositions forfaitaires pour les entreprises de réseaux (IFER) représente un peu moins de 8 M€.

La fiscalité indirecte devrait rapporter en 2018 des recettes de plus de 1.000 M€, soit environ +7%. Les DMTO pour un montant de 400 M€ sont proposés en croissance de près de 18% par rapport au BP 2017. Il s'agit désormais du poste de ressource le plus important en volume, toutes recettes confondues. La Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) est programmée en reconduction pour un montant de 371 M€. Cette

ressource n'est pas évolutive, elle compense partiellement la charge du RMI/RSA. La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est estimée à 209 M€.

Les concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités territoriales et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) représentent près de 550 M€. Les dotations courantes de l'Etat sont proposées en recul de 0,5% pour 2018 soit un montant de 453,7 M€ contre 455,9 M€ en 2017. Si la baisse des dotations ne semble pas être de mise dans l'immédiat, une approche prudentielle a été privilégiée par le Département.

Il est à noter que ces quatre dernières années, le montant de DGF perçu par le Département a subi une baisse de 120 M€. Le projet de budget 2018 intègre un effort supplémentaire de près de 0,4%, soit un produit attendu d'environ 303 M€. Il se décompose ainsi : la Dotation générale de décentralisation (DGD) est reconduite avec 12 M€, la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) sont évalués à moins de 80 M€. Les autres ressources en provenance de l'Etat : les compensations fiscales, le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), les frais de gestion de la TFPB, les attributions de péréquation, sont en quasi reconduction. Concernant la CNSA, après l'importante croissance de 2017, les produits attendus à près de 95 M€ devraient stagner ou régresser en 2018. Les autres ressources de fonctionnement sont évaluées à un montant de 115 M€, enregistrant une baisse, liée à la fin des conventions transitoires de gestion des compétences qui ont été transférées à la Métropole. Les recettes d'investissement (hors dette) devraient représenter un peu moins de 70 M€ en 2018 après une hausse significative en 2017 de +23,1%, liée à des opérations particulières telles que les cessions ou le développement du collège numérique. Les ressources habituelles provenant de la Dotation globale d'équipement (DGE), la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et du produit des amendes radars devraient être reconduites, à l'exception du FCTVA d'un montant de 25 M€. Il est important de relever que les cessions d'actif sont quant à elles estimées à plus de 18 M€.

B – LA SITUATION DES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement en 2018 devraient connaître une croissance de l'ordre de 1,5% se décomposant comme suit : les dépenses de moyens généraux représentant un peu moins de 400 M€ ; hors ressources humaines, soit un peu plus de 60 M€, la baisse est estimée à 1,6%, les dépenses des ressources humaines de l'ordre de 336 M€ connaissent une croissance, la solidarité dont le budget est en croissance maîtrisée, étant inférieure à 1%, représente plus de 1.300 M€, l'insertion sociale et professionnelle devrait être en retrait permettant ainsi d'absorber une partie de la hausse des autres postes de dépense sociale, les personnes du bel âge avec une montant de 280 M€, soit une progression proche d'1% en 2018 après avoir connu une hausse des dépenses de 4% en 2017. Dans la même lignée, les dépenses consacrées aux personnes en situation de handicap avec plus de 270 M€, devraient augmenter d'un peu plus de 2% en 2018, après une croissance de plus de 6% en 2017. Pour l'enfance et la famille, une croissance de l'ordre de 4% est envisagée pour l'année prochaine.

Il est à souligner que des dépenses particulières pour près de 130 M€ sont isolées pour suivre : les compensations dues à la Métropole pour 41 M€ et la fiscalité reversée pour 50 M€, les 16 M€ d'intérêts et frais, les imprévus et le Bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) pour un montant de 10 M€ ainsi que les contributions telles que la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et au Laboratoire départemental d'analyses (LDA).

Les perspectives en matière de charges de personnel en 2018, prennent en compte les 7.000 agents auxquelles s'ajoutent les dépenses des élus départementaux ainsi que la participation aux emplois aidés. Pour information, les agents du Département soumis au règlement général, travailleront en moyenne 219,5 jours sur l'année à venir. L'attention particulière portée aux personnels s'effectue avec le souci constant de maîtrise de la masse salariale et elle est composée par les salaires à 56%, les charges patronales à 29% ainsi que les primes pour 15%. Le budget 2018 de +8,3 M€, enregistre une hausse de 2,5%, afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire – RIFSEEP pour l'ensemble du personnel, de subvenir aux conséquences de l'effet mécanique vieillesse/technicité qui engage les avancements d'échelon, de grade et promotions internes. Le prochain budget prévoit également d'inclure des actions novatrices telles que le télétravail pour des agents reconnus travailleurs handicapés - sous réserve de compatibilité avec les missions exercées -, mais aussi des formations au management pour les cadres et une sensibilisation aux Risques psychosociaux (RPS), dispositif de prévention déployé depuis 2016.

L'évolution du budget traduit les impacts de mesures internes prises l'an dernier pour renforcer certains secteurs d'activité tels que par exemple, la création de dix postes à la Solidarité, le recrutement de 78 jeunes stagiaires et des contrats d'apprentissage pour l'aide à l'emploi des jeunes. On retiendra également la création de « maisons du bel âge » et le recrutement de 65 agents, dans le souci d'améliorer sensiblement la qualité de vie de nos aînés. Il est à rappeler à ce stade qu'une période de transferts de personnel ouverte depuis janvier 2017 se poursuit en 2018 notamment auprès de la Région, avec le transfert de 8 agents sur les compétences déchets, transports scolaires et interurbains et auprès de la Métropole, par l'intégration de 22 agents des transports et 15 agents du centre sportif de Fontainieu, ainsi que de 9 agents du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Les transferts de charges en 2018 font suite à l'instauration de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le Département a transféré vers la Métropole, les lignes de transports réguliers et scolaires, les voies situées en agglomération et à caractère urbain, le Fonds de solidarité logement (FSL), le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et la gestion et l'exploitation du centre sportif de Fontainieu. Les transferts vers la Région concernent la planification des déchets ainsi que les transports (lignes régulières et scolaires). Les compensations à verser à la Région sont d'un montant de 27,3 M€ et à la Métropole pour un montant de 43,4 M€.

Les dépenses d'investissement, traduisent les besoins en crédits de paiement hors dette. Elles sont évaluées à environ 550 M€ pour 2018. Pour mémoire, le BP 2017 s'élevait à 516 M€. Les secteurs dont les dotations sont les plus significatives sont listés ci-dessous.

L'aide aux communes avec 140 M€ consacrés au financement des différents dispositifs en faveur des communes et structures intercommunales. Les contrats d'aménagement et de développement local (CADL) représentent le plus gros des besoins estimés à 60 M€ et les budgets des dispositifs de travaux de proximité pour 25 M€ et d'équipements structurants pour 23 M€.

Les actions à destinations des collèges restent la priorité départementale avec un montant prévisionnel de plus de 80 M€ pour le lancement du plan *Charlemagne*. La progression des actions devrait ainsi avoisiner 13% en section de fonctionnement et 7% en section d'investissement. Le budget de maintenance et d'entretien est lui évalué à 30 M€,

tandis que les travaux en régie directe et subventions, sont programmés à hauteur de près de 26 M€. A cela viennent s'ajouter le budget nécessaire au développement informatique des collèges avec l'équipement de tablettes pour les élèves, mais aussi la maintenance avec 25 M€ et plus de 3 M€ pour les équipements mobiliers.

Les routes devraient mobiliser en 2018 un budget de plus de 90 M€ en vue de l'exécution du programme de grands travaux et la prise en charge de participations d'investissement. Les projets de pistes cyclables seront accentués et un nouveau programme de renforcement des chaussées lancé. La réalisation de la RD20e à Marignane, la déviation de la Barque ou la liaison D6/A8 entrent dans cette programmation.

Les transports, alors même que le Département a transféré une grande partie de cette compétence, il est aujourd'hui un acteur incontournable de la mobilité sur le territoire. Une nouvelle tranche de 60 M€ du plan mobilité sera mise en place en 2018, accompagnée des crédits de paiement. Les projets du Plan quinquennal d'investissement (PQI) vont nécessiter plus de 20 M€ de budget.

Le secteur du logement et de la politique de la ville articulera son activité autour des dispositifs classiques d'intervention pour près de 30 M€ en faveur des bailleurs sociaux. Les programmes de construction et de réhabilitation de l'établissement 13 Habitat et des autres intervenants seront renforcés avec plus de 12 M€ d'opérations. Les projets liés à la politique de la ville, avec plus de 13 M€ de projets, permettront notamment la restauration des quartiers à rénover en priorité. Le récent dispositif « Eco-rénov » se poursuit progressivement à l'aide d'un montant de 2 M€.

L'enseignement supérieur voit avec la fin du financement du projet international ITER, son budget se réduire, passant à environ 10 M€ pour 2018 contre 20 M€ en 2017. Il permettra le soutien aux équipements scientifiques, des actions de recherche-développement ou encore de l'aide aux laboratoires.

Le domaine de la solidarité prévoit un budget d'investissement de l'ordre de 15 M€ qui se concentre sur la santé avec 12 M€, ainsi que pour les personnes du bel âge et les personnes handicapées (PBAPH) un montant de 3 M€.

En matière de santé, le Département soutient des organismes publics et privés pour l'acquisition d'équipements innovants ou l'amélioration de leurs locaux. Les principaux bénéficiaires restent l'Institut Paoli-Calmettes (IPC) ou encore l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM). On peut aussi citer les établissements hospitaliers d'Arles, Salon et Martigues. Sur les secteurs PBAPH, il s'agit principalement de dépenses destinées à des établissements d'hébergement.

Un budget consacré aux autres politiques publiques départementales pour un montant d'environ 50 M€ s'attacherait à l'agriculture, au tourisme, à la sécurité et à l'environnement, à la culture, au sport, à la jeunesse et à la vie associative. Les moyens généraux présentent des besoins estimés à 90 M€.

Comme pour 2017, au titre de l'exercice 2018, le Département devrait voter 300 M€ d'Autorisations de programme (AP) nettes. Toutefois, comme pour les années précédentes, les ouvertures d'AP du budget primitif 2018 sont susceptibles d'être supérieures à ce volume.

C – UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE DU DEPARTEMENT

Depuis deux ans, l'épargne du Département a été préservée grâce aux économies réalisées. Cette gestion a facilité le maintien de l'effort d'investissement. En 2018, l'épargne brute, solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, devrait avoisiner 200 M€ au budget primitif. L'épargne nette, représentera environ 180 M€. Avec un apport de ressources d'investissement de près de 70 M€, le financement des investissements en 2018 se situera autour de 550 M€ et serait ainsi assuré pour 45% par des ressources définitives et par l'endettement pour le solde d'un montant de 300 M€.

Avec la dynamique pluriannuelle du budget départemental pour la période 2018 – 2020, les perspectives du budget départemental ont pour objectif de maintenir une épargne brute de l'ordre de 200 M€. Concernant le strict exercice 2018, le Département dispose d'ores et déjà de 60,2 M€ de contrats signés ou en cours de signature qui vont permettre une partie du financement de l'investissement.

Le budget départemental 2018 devrait s'équilibrer à environ 2,7 milliards d'euros avec comme principaux faits marquants des ressources de fonctionnement soutenues par la croissance des DMTO, des dépenses de fonctionnement en progression modérée, une capacité d'autofinancement maintenue aux alentours de 200 millions d'euros ; l'investissement reste volontariste et le recours à l'emprunt programmé, diversifié et maîtrisé.

CONCLUSION

Le budget ici présenté pour l'année 2018 par le Département des Bouches-du-Rhône tend à ajuster au mieux les moyens aux besoins de nos publics tout en veillant à favoriser le « bien vivre en Provence ».

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL